

# CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**DU LUNDI 5 MAI 2025**

**À LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h50)

**TABLE DES MATIÈRES**

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ÉLECTIONS - ASSERMENTATION	3
4. NOMINATIONS À LA COMMISSION DES FINANCES ET À L'APOL	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024	4
6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	5
7. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	6
8. PRÉAVIS 01/2025 - INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE RÉNOVATION/RECONSTRUCTION DES COLLÈGES	6
9. PRÉAVIS 02/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ETUDE POUR LA RENOVATION ET TRANSFORMATION DE LA MAISON DE WATTEVILLE, MURS, TERRASSE ET JARDIN, PARCELLES 28 ET 29, ECA 1121, A EPESES	7
10. PRÉAVIS 03/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX COMMUNAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AINSI QUE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À DISTANCE POUR LE BOURG DE GRANDVAUX	8
11. PRÉAVIS 04/2025 - CHEMIN DES COLOMBAIRES NOS 45, 47, 49 ET 53 À CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	18
12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	19
13. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	19
14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	19
15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	21

M. Loïc Desfayes, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte et Mme Nicole Knuchel du journal Le Courrier, ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	<b>7</b>
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>53</b>
ABSENT-E-S EXCUSÉ-E-S :	Mmes et MM. Laurent Béguelin, Candida da Silva, Léon Denisart, Florence Gross, Yves Kazemi et Nicolas Potterat	6
ABSENT-E-S NON EXCUSÉ-E-S	Mme Elodie Griffard	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour du 25 mars 2025

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

## 3. ÉLECTIONS - ASSERMENTATION

Le Bureau a reçu des démissions dont celle déjà annoncée au dernier Conseil communal, de M. Olivier Veluz du groupe PLR-ICD pour le 31 décembre 2024 et celle de M. Thomas Ellis, du groupe BEL Action, pour le 26 mars 2025.

Le Président lit leur lettre et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur souhaite une bonne continuation.

Faisant suite aux démissions de ces deux membres, les personnes suivantes sur la liste des viennent-ensuite et parrainée ont accepté cette charge et ont été déclarées élues selon la procédure habituelle. Elles peuvent donc être assermentées ce soir. Le Président lit leur nom dans l'ordre de traitement du dossier, il s'agit de :

- M. Bertrand de Techtermann, PLR-ICD
- M. Jean-Christophe Dunant, BEL Action

Le Président prie MM. B. de Techtermann et J.-Ch. Dunant de le rejoindre pour l'assermentation et aux autres membres de se lever.

Il leur lit le serment et leur demande ensuite de lever la main droite et de dire « je le promets » à l'appel de leur nom.

### Serment

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Monsieur de Techtermann, Monsieur Dunant :  
Veuillez lever la main droite et dire je le promets ».

Acclamations.

Ils reçoivent le règlement du Conseil communal et signent l'acceptation pour que leurs jetons de présence soient versés pour les repas et sorties.

## **4. NOMINATIONS À LA COMMISSION DES FINANCES ET À L'APOL**

A la suite de l'annonce de la démission de M. Olivier Veluz, une place se libère à **la commission des finances** dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette place reste attribuée au groupe PLR-ICD.

Le PLR-ICD a proposé M. Stéphane Massy.

Y a-t-il des remarques ou d'autres candidats pour ce poste ?

Le Président constate qu'il n'y a pas plus de candidats que de places à pourvoir.

M. Stéphane Massy est donc élu tacitement.

Acclamations

A la suite de l'annonce de la démission de M. Thomas Ellis, une place se libère à **l'APOL**, dès le 27 mars 2025. Cette place reste attribuée au groupe BEL Action.

BEL Action a proposé M. Patrice Humbert.

Y a-t-il des remarques ou d'autres candidats pour ce poste ?

Le Président constate qu'il n'y a pas plus de candidats que de places à pourvoir.

M. Patrice Humbert est donc élu tacitement.

Acclamations.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024**

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Quelqu'un aurait-t-il des modifications à y apporter ?

**M. M. Cardinaux :**

A la page 29, **collecteurs** au lieu de collectifs et à la page 30, **route** au lieu de boucle.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

## 6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

### ➤ Consultation sur l'avant-projet de loi sur les communes - Questionnaire

Le Bureau du Conseil a créé un groupe de travail, qui a tenu 3 séances, pour répondre au questionnaire que la direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a adressé aux municipalités et conseils des communes vaudoises concernant l'avant-projet de révision de la loi sur les communes (LC). Chaque municipalité et bureau du conseil du Canton de Vaud a reçu ce questionnaire à mi-février 2025.

Ce questionnaire a été rempli par le groupe de travail et a été envoyé au Canton le 17 avril 2025.

### ➤ Votations fédérales du 9 février 2025

Le dépouillement s'est très bien passé en un temps record puisque les résultats ont été transmis peu avant midi. A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Le taux de participation a été de **46.03%**

### 01 Objet : Initiative pour la responsabilité environnementale

BULLETINS	Rentrés	1'631
	Blancs	39
	Nuls	0
	Valables	1'592

Suffrages		
Oui	656	42.12%
Non	936	58.79%

Statut : **refusé**

### ➤ Prochaines votations fédérales

28 septembre 2025 - 30 novembre 2025

### ➤ Les dates des prochaines séances du Conseil en 2025 sont agendées comme suit :

	Conseil	Bureau	Heure Bureau	Heure Conseil	Lieu
3	<b>23.06.2025</b>	28.04.2025	20h00	<b>20h00</b>	Salle des Mariadoules, Aran
4	<b>06.10.2025</b>	01.09.2025	20h00	<b>20h00</b>	Salle des Mariadoules, Aran
5	<b>12.12.2025</b>	28.10.2025 (mardi)	20h00	<b>17h00</b>	Salle à fixer et repas

### ➤ Soirée d'information publique en novembre 2025 sur le fonctionnement de la Municipalité et le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux.

Le Président donne la parole à M. Laurent Berthet, 1er vice-président, qui va donner des détails pour cette séance d'information le 11 ou 12 novembre aux Mariadoules

### M. L. Berthet, 1<sup>er</sup> vice-Président :

Au mois de décembre 2024, lors du Conseil communal, M. Ch. Currat est intervenu et avait demandé au Bureau d'étudier des possibilités pour informer la population sur la fonction du Conseil communal et peut-être de donner envie à un maximum de personnes de venir au Conseil.

Le Bureau s'est penché sur la question et l'idée qui a été retenue, c'est d'organiser une séance d'information pour toute la population, un petit peu sur le modèle qui a été fait pour le PACom. Nous avons, pour l'instant bloqué 2 dates qui sont le 11 et 12 novembre 2025, ainsi que la salle des Mariadoules, Aran. L'idée étant par la suite de choisir une de 2 dates.

Maintenant, c'est clair, pour que cette séance ait un sens et qu'elle fonctionne, il faut que tous les groupes de partis politiques soient partie prenantes et impliqués.

En fait, il propose qu'à la fin de ce Conseil, immédiatement, les chefs de groupe le rejoignent de façon à ce que nous ayons quelques minutes de discussions pour mettre en place la suite et voir comment on va de l'avant.

## 7. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un objet ? Ce n'est pas le cas.

## 8. PRÉAVIS 01/2025 - INFRASTRUCTURES SCOLAIRES - DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE RÉNOVATION/RECONSTRUCTION DES COLLÈGES

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc-commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie Mme Anouk Arbel, rapportrice de la commission ad hoc, de nous rejoindre pour lire les conclusions de son rapport.

### Mme A. Arbel :

Elle se réfère à leur rapport qui a été établi en collaboration avec la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 01/2025 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 01/2025 tel que **présenté**.

### Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 01/2025 de la Municipalité du 3 mars 2025 ;

Oùï le rapport des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à conduire les études complémentaires de faisabilité de restructuration des infrastructures scolaires ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 120'000.- TTC ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

**9. PRÉAVIS 02/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DE LA MAISON DE WATTEVILLE, MURS, TERRASSE ET JARDIN, PARCELLES 28 ET 29, ECA 1121, A EPESSSES**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc-commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Mathieu Cardinaux, rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**M. M. Cardinaux :**

Il précise qu'il s'agit des parcelles 2028 et 2029 au lieu de 28 et 29.

Il se réfère à leur rapport qui été établi en collaboration avec la commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 02/2025 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. F. Pittet :**

Il a une question. Dans les comptes 2023, dans le tableau des investissements 2023 sous Maison de Watteville, on a un préavis de 1997 qui est encore ouvert avec CHF 277'479.45. Il n'y a plus d'amortissement et vu qu'on prévoit de mettre de l'argent maintenant, il aimerait savoir à quoi correspondait ce préavis.

**Mme E. Marendaz Guignet :**

Elle avoue qu'elle n'a pas contrôlé ce poste dans le plan des investissements. Elle ne connaît pas ce préavis de 1997. A cette époque, elle sait que la commune d'Epesse avait fait des rénovations. Elle a hérité de ce bâtiment en 1995. Ensuite, elle a entrepris des travaux, notamment la toiture. Donc, elle va voir avec le boursier pour plus de détails.

**M. J.-P. Haenni :**

Il ne voit pas de quoi il s'agit. C'était avant la fusion en 2011. Il va voir avec le boursier.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 02/2025 tel que **présenté**.

**Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 02/2025 de la Municipalité du 17 mars 2025 ;  
Où le rapport des Commissions ad hoc et finances chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 420'000.-TTC pour l'étude de la rénovation et transformation de l'édifice ECA 1121 à Epesses ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

**10. PRÉAVIS 03/2025 - DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX COMMUNAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AINSI QUE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À DISTANCE POUR LE BOURG DE GRANDVAUX**

Chacun-e a reçu copies des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances. Il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président prie M. Jacques Joly, rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**M. J. Joly :**

Il lit les conclusions et propose **de demander le report de ce préavis afin de laisser le temps à la Municipalité de revenir avec une nouvelle proposition**

Pour sa part, en tant qu'habitant du bourg Grandvaux, ce n'est pas évident de prendre parti pour lui et en même temps pour la commune.

Le Président prie M. Christian Currat, rapporteur de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**M. Ch. Currat :**

Il se réfère aux rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc, lit les conclusions et propose : **de renvoyer le préavis 03/2025 pour complément d'information, dans le sens de ce qui précède, et ce conformément l'art. 69, al. 2, let. c du règlement de notre conseil.**

Pourquoi cet emploi de cet article, non seulement il y a 4 possibilités qui sont données à la commission : approbation, approbation avec amendement, refus, renvoi, mais il nous semblait que s'il y a un renvoi au sens de l'art. 76 pendant la séance, le renvoi serait sur la séance suivante en juin et ça lierait plus la Municipalité.

C'est la raison pour laquelle, la Cofin propose un renvoi qui repose sur cet article. Dans le rapport de la Cofin se trouvent les éléments qui nous ont amené à cette proposition.

La discussion est ouverte.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

La Municipalité a bien lu les rapports des commissions ad hoc et finances avec intérêt et étonnement. Pour la commission ad hoc, il y a nécessité d'effectuer une étude sur les solutions alternatives et de réaliser une contre-expertise.

Nous vous rappelons que dans le cadre du préavis 14/2022, une étude du système de chauffage pour Grandvaux avec 9 variantes a été effectuée afin d'évaluer la piste la plus intéressante à proposer au Conseil. Sur cette base, le Conseil a validé, à l'unanimité moins 1 abstention et sans exprimer la moindre remarque sur la réalisation d'une étude plus approfondie pour un CAD décentralisé basse température tel que proposé dans le préavis 03/2025. Si la Municipalité avait su en 2022 que des solutions techniques alternatives devaient être recherchées de façon plus approfondie, elle aurait évidemment présenté cela dans le cadre du présent préavis.

Nous attirons aussi votre attention que si le Conseil souhaite quand même une étude complémentaire, un amendement aux conclusions devra être proposé afin d'avoir un crédit en 2025.

Pour le rapport de la commission des finances, toutes les réponses peuvent être données aujourd'hui. La Municipalité estime aussi qu'elles auraient pu être données avant la rédaction du rapport si elles

avaient été posées en séance ou par téléphone, e-mail, comme d'habitude, et vous auriez eu toutes vos réponses par le Municipal, Jean-Yves Cavin.

Elle ne comprend pas pourquoi, pour ce préavis, qu'une telle liste de questions, pour la plupart de nature de non financière, figurent dans le rapport de la Cofin. Si le temps nécessaire à l'étude du projet n'était pas suffisant pour la Cofin, une nouvelle façon de travailler avec des nouveaux délais doit être discutée rapidement afin d'éviter de se retrouver dans la même situation pour les préavis futurs.

Sur la question du report du préavis, la Municipalité propose de débattre de la question de fond afin que toutes les conseillères et conseillers puissent s'exprimer afin qu'elle puisse avoir leurs questions et leur ressenti. A la suite du débat, la Municipalité se réserve la possibilité de renvoyer la décision à la prochaine séance, telle que prévue à l'art. 76 du règlement du Conseil communal.

Nous pensons que les commissions devraient être reconvoquées afin que de nouveaux rapports donnent la position des commissions sur le préavis et ne reviennent plus avec des nouvelles questions. Voilà la décision de la Municipalité de ce matin.

**Mme J. Potin :**

Elle aimerait attirer l'attention de ses collègues du Conseil et de l'ensemble de la Municipalité sur la pertinence du projet de chauffage à distance tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Habitante de Grandvaux village, elle a bien suivi toutes les séances d'information et a participé à l'étude énergétique, qui nous était recommandée, comme de nombreux propriétaires et locataires du bourg. Le rapport de la commission des finances relève particulièrement bien les risques et questions en suspens.

Les remarques qu'elle livre – qui émanent aussi de nombreux propriétaires au cœur du bourg de Grandvaux – sont les suivantes, et elle souhaite les partager avec vous :

- Les certificats énergétiques et les rapports de conseils de la société mandatée invitent les propriétaires à faire de nombreux travaux d'isolation des bâtiments pour pouvoir bénéficier du projet qui nous occupe ce soir.
- Or, il n'y a pas eu d'étude sociologique des propriétaires, principalement âge et situation professionnelle. Les banques ne prêtent plus aux retraités. Les vigneronns investissent dans leur domaine viticole. Les jeunes ont-ils les moyens de rénover et surtout d'isoler?
- Elle rappelle également que le village de Grandvaux est ancien, que les maisons datent des 17, 18 et 19<sup>ème</sup> siècles. Le conseil énergétique voudrait nous imposer des contraintes modernes et donc en contradiction avec la nature même de la construction d'origine.
- Ce même rapport recommande de remplacer tous les radiateurs. Exemple, dans une maison vigneronne, sur 3 étages avec cave ou caveau, il y a de très nombreux radiateurs. Ce ne sont pas des détails lorsqu'il faut les ajouter aux frais de rénovation.
- Le projet qui nous est soumis conviendrait parfaitement à des constructions modernes dans un quartier récent.
- Dans le préavis soumis, on ne voit même pas les 14 bâtiments privés qui seraient éventuellement intéressés au raccordement. Elle regrette ce manque de transparence et cela n'a pas été relevé dans les 2 rapports.
- Renseignements pris auprès de notre boursier et de M. J.-Y. Cavin, Municipal, sur les 14 lettres d'intention reçues (dont on n'a pas connaissance de la liste nominative et s'agit-il de 14 bâtiments ou de 14 propriétaires ?), aucun propriétaire n'a pour l'instant versé d'argent à la Commune, ni les CHF 20'000.- prévus dans la lettre d'intention, ni les CHF 3'000.- pour d'éventuels propriétaires (deux) intéressés pour un futur raccordement. Cette lettre d'intention n'est donc pas un contrat ferme d'engagement.

Enfin :

- Les chiffres avancés ne sont qu'une estimation des coûts des travaux et de la facturation future. Pour un tel projet démesuré, voire pharaonique, est-on sûr de la facture finale ?
- Les coûts d'électricité seront beaucoup trop élevés tant pour la Commune que pour les propriétaires et donc pour les locataires.

- La facture de l'énergie fournie reviendra plus chère que le coût actuel du mazout ou des pellets.
- Ce qui l'amène à rappeler que l'art. 56 de la Constitution vaudoise prévoit, elle cite :
  - o que l'Etat et les communes – certes – favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables mais veillent aussi à ce que l'approvisionnement en énergie soit suffisant, **diversifié**, sûr, **économiquement optimal** et respectueux de l'environnement.

Elle a l'impression que notre commune a des ambitions et des prétentions qui dépassent ses capacités financières et qui voudrait faire preuve d'un zèle qu'elle n'espère pas en vue des prochaines élections. Ce n'est pas parce que nous faisons partie du patrimoine de l'Unesco, qu'il faut à tout prix se mettre en avant et jouer les premiers de classe en matière énergétique. Il y a d'autres priorités, et si nous voulons conserver notre belle région telle qu'elle est, c'est avant tout en aidant les vigneronns et en rénovant nos écoles pour les générations à venir.

#### **M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Il a juste quelques remarques à propos de l'intervention de Mme J. Potin.

On a organisé une séance à Grandvaux récemment, avec la présence entre autres d'un banquier qui nous a rappelés que les banques prêtaient aux retraités, aux étudiants, comme à n'importe qui, si les critères entraient en considération au 1<sup>er</sup> rang pour obtenir un prêt et que ce n'est pas le village, ni la situation, qui fait qu'une banque prête ou pas.

Pourquoi on ne voit pas quelle habitation sera raccordée ? C'est parce qu'il nous a semblé, à la Municipalité, que cette information n'était pas nécessaire pour la compréhension du projet et puis en respect de la loi sur la protection des données, il n'était pas nécessaire de publier cette information.

Pour le chauffage à distance, tous les tuyaux passeront devant, littéralement, chaque endroit qui pourrait être raccordé. Il n'y a pas d'intérêt à savoir si les bâtiments sont ici ou là pour juger de la pertinence de ce projet. Le fait est que, si on avait publié cette information, elle aurait été donc publique, sur le site de la commune, etc., et on aurait pu nous accuser de ne pas avoir fait preuve de confidentialité dans l'usage personnel des informations qui nous ont été confiées.

Les coûts de l'électricité, pour la commune, ont été évidemment calculés pour le prix de revente des kWh de chaleur, donc ce qui est nécessaire à faire fonctionner une pompe. Concernant le coût proposé au kWh pour les habitants, on est parti sur le principe d'un CHF 0,30/kWh qui correspond au prix actuel de l'achat de l'électricité, et évidemment que sur 50 ans, on n'a aucune idée de l'évolution du prix de l'électricité, mais c'est valable pour l'entier de la société et l'entier de ce qu'on va bien pouvoir faire dans cette société avec le prix du kWh. Donc le coût de l'électricité pour notre commune, il existe sur ce projet, il est relativement marginal si on regarde la consommation de l'électricité de la STEP, par exemple.

Vous avez cité la constitution et sur le fait qu'un projet doit être économiquement optimal. Pour ce projet, concernant le coût du kWh proposé aux habitants de Grandvaux, la commune ne prend aucune marge. Donc, contrairement à un contracteur privé ou un constructeur privé, il va prendre une marge opérationnelle et qui va du coup faire en sorte de gagner de l'argent avec son projet. La commune ne gagne pas d'argent, elle amortit sur un certain nombre d'années qui va probablement être variable, suivant les vitesses de raccordement et suivant les coûts de construction du chauffage réel. Le projet est viable sur un amortissement sur 50 ans pour ce qui a été proposé dans le projet. La commune ne prend aucune marge.

Il y a plusieurs contracteurs qui ont été rencontrés dans le cadre de l'étude de ce projet et un contracteur nous a dit, votre projet il est techniquement très intéressant, mais ce n'est pas ça qu'on veut faire. On vous propose de construire une centrale à bois, dans le parking du Bougnon, où l'on va poser des plaquettes de bois. Ces plaquettes vont arriver 2 à 3 fois par semaine dans le parking pour produire de l'énergie dans le village de Grandvaux à un prix du kWh qui est équivalent au prix qui est proposé ici, dès lors, on parle d'une cible de CHF 0,28-0,30 pour les habitants. Nous, on est parti ici sur une cible autour de CHF 0.20-0,22-0,24, ça dépend les scénarios. Voilà, on est sur un prix du kWh de CHF 0,30 de cible, si la commune verse au contracteur, à fond perdu, 2 à 2.5 Mio de francs. Donc c'est

ça être économiquement « businessman ». C'est un prix du kWh qui est plus élevé avec un contracteur privé si la commune verse 2 à 2.5 Mio de francs à fonds perdus.

La solution, qui est proposée ici, est économiquement forcément plus intéressante qu'un contracteur privé parce qu'il n'y a pas de contracteur privé qui prend une marge dans ce qui est proposé ici.

**M. J. Joly :**

Concernant l'énergie, on compte CHF 0,30/kWh pour nous fournir de l'eau froide dans les bâtiments, mais après ça oblige d'installer un bac pour transformer le froid en chaud et ceci demande de l'électricité. Ce qui oblige d'avoir des panneaux solaires reliés. On parle de l'énergie propre de proximité et on sait que pour les bourgs, c'est compliqué de mettre des panneaux solaires. Alors en produisant de l'eau chaude sur une installation, techniquement, il y aurait moins d'investissement, vu que l'eau arrive déjà chaude aux habitants du village.

**Mme A. Baehler Bech :**

A son tour, elle s'étonne de la remarque de M. le Syndic concernant les questions et les conclusions de la Cofin. Le préavis conclut, avant de donner ses recommandations pour le Conseil communal, en disant « le préavis qui est proposé est ambitieux et risqué ». Elle confirme. C'est un projet majeur et important qui doit être réalisé, quant à elle, mais il est risqué. Les questions de la Cofin portaient sur ces risques et sur des incertitudes qui n'ont pas été, à notre avis, suffisamment bien répondues.

Alors, elle se réjouit si M. J.-Y. Cavin réussit à nous persuader que ces risques et ces ambiguïtés peuvent être levés, mais de dire que la Cofin a posé des questions qui ne relevaient absolument pas de ses compétences, elle regrette mais c'est faux.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il croit qu'on s'est mal compris. La Municipalité a fait une remarque ! Il a été posé des questions qui auraient dû être posées au Municipal en question lors de votre séance de commission des finances, parce que ce n'est pas à un rapport de commission des finances de poser X questions. M. J.-Y. Cavin, Municipal, est à votre disposition pour répondre à vos questions. Il était prêt à vous répondre. Pourquoi, cela n'a pas été fait pendant la séance de la Cofin avec le Municipal concerné ? C'est ça qui est un peu bizarre. Ce n'était pas dans le rapport de la Cofin que ces questions devaient être figurées. Cela devait être discuté avec M. J.-Y. Cavin, et il n'était pas convoqué, sauf erreur. Ce n'est pas normal. M. J.-Y. Cavin était fâché ce matin.

**M. Ch. Currat :**

Il est content de prendre un cours de Cofin aujourd'hui. Certes, on a peu vraiment l'habitude de savoir comment on doit procéder.

Concernant le contact avec le Municipal, on s'est parlé, s'il voulait venir ou pas. Il était disponible par téléphone. Donc, on a communiqué par téléphone. Cela a été d'entente avec lui sans qu'il n'y ait eu un souci. Il ne se rappelle pas qu'il y avait eu le moindre problème à ce stade-là.

Les questions. Tout ne peut être répondu en une phrase et il est content de savoir comment on doit poser une question. On sait qu'il y aura la loi cantonale dans 6 mois, une année, une année et demie, tant mieux et cela devrait permettre aux propriétaires de mieux se positionner, d'où la position de la Cofin. Il se rend compte aussi que la question des risques, liés au fait qu'on soit le producteur de l'électricité, ne peut pas être répondue aussi facilement en quelques phrases.

Et ce qui nous intéressait et de manière vraiment constructive, c'était le fait de trouver une marge de manœuvre car pour l'instant on est 14 bâtiments plus les bâtiments de la commune sur ce projet. Comme il a été dit, dans un premier temps, on construira que pour les gens qui ont donné leur lettre d'intention et puis après cela, si ces bâtiments sont assainis car on sait qu'il y aura un coût important pour les propriétaires, ça peut dégager un plus d'énergie pour des bâtiments à venir. Même dans un tel cas, on se rend compte qu'on pourrait difficilement être en dessus d'une vingtaine de bâtiments, d'où l'intérêt de se dire est-ce qu'on peut avoir quelque chose de plus large, compte tenu de l'importance

de ce sujet ? Et là, il n'a pas l'impression que c'est juste une question qui pourrait être répondue comme ça en 2 minutes dans le cadre d'une commission, et avant les précisions liées à la future loi cantonale. Ensuite on est venu sur l'élément des bâtiments de commune, il ne sait pas si l'assainissement des bâtiments de commune est déjà dans le programme d'investissements de la commune, mais il n'a pas l'impression qu'ils y sont. Donc, on sait que ça va devoir se faire. Donc, il doute qu'on puisse aussi en quelques jours pouvoir sortir les coûts exacts de l'assainissement de nos bâtiments et à quel moment dans le cadre du bourg de Grandvaux. Et en disant tout cela, il a l'impression que les éléments soulevés sont clairement financiers et non pas qui seraient hors de ce que la Cofin devrait faire comme il l'a été dit par le Syndic.

Et puis le dernier élément, plus global. Selon l'échelle de l'investissement que nous devons faire, en fonction du nombre de bâtiments connectés, le fait que la commune devienne un service industriel pour la production et la vente d'énergie doit être clairement étudié. C'est aussi une question financière, notamment de risque et il doute aussi que ce soit éclairci en quelques minutes.

Cette idée de renvoi a été peut-être mal prise et mal comprise et dans ce cas-là, il le regrette vraiment, mais cela n'a pas été dans l'idée que ce projet ne paraisse pas pertinent, ou que sur le moment on n'a pas répondu à nos questions. C'est plutôt que ce projet est extrêmement technique et même quand on l'explique, ce n'est pas évident d'appréhender rapidement les conséquences financières. Ce n'est pas facile de se mettre dedans et, dans un premier temps, on est resté sur des questions très générales, en se disant que plus nous arriveront à des questions précises par meilleure connaissance du dossier, plus on a la chance aussi de pouvoir passer devant le Conseil et de convaincre les propriétaires encore indécis ou opposés au projet.

On ne le voit pas comme un seul temps de questions, avec des questions qui doivent être posées en un même moment vu la complexité du sujet et les nouvelles questions et précisions qui peuvent découler d'une première séance sur le sujet. Le but est de bien échanger, même si cela peut prendre plus de temps qu'estimé. On n'est pas dans un « Kindergarten » pour savoir qui a raison.

Donc, mon idée est vraiment de se dire voilà les éléments qui nous paraissent intéressants et qui doivent encore être précisés pour le bien de ce projet. De faire ce chemin en avançant avec la Municipalité, mais, il n'a jamais été dans notre volonté d'essayer de changer notre rôle et notre manière de fonctionner pour ce projet-là.

#### **M. J.-Y Cavin, Municipal :**

Il pose la question « vous comptez que je réponde à toutes ces questions maintenant ? » *non* Littéralement, il peut le faire. Il n'y a aucun problème, il peut le faire. Il y a une ou deux questions qui avaient été effectivement posées par téléphone. Il peut redonner les réponses. Il y a une immense quantité de questions, mais la plupart des autres n'ont pas été posées, et encore il n'est pas fâché. Il est surpris de voir une telle quantité de questions, alors qu'on s'est téléphoné et qu'on s'est dit qu'on était mutuellement à disposition. On s'est vu en séance de commission ad hoc et on aurait pu revenir autant de fois que nécessaire pour répondre à toutes ces interrogations.

En fait, c'est plus une question de processus et de principe, de comment on fonctionne. Donc, il peut répondre à toutes ces questions si vous le voulez. On peut aussi renvoyer le préavis 03/2025 pour la prochaine séance et puis refaire une séance ensemble où on repasse les questions et d'autres en revue, ou on prend les questions de toute la salle. Et puis avec la commission ad hoc et Cofin, on fait une grande séance avec toutes les questions de la salle et toutes les questions de tout le monde et on essaye d'expurger tout ce qu'il y a à expurger dans ce préavis pour une bonne compréhension de l'ensemble. Mais dire que, dans le préavis, il manquait de l'information, parce que c'est un peu ce qu'on comprend à la lecture de ce rapport de la Cofin, pour nous, c'est quand même un peu dur !

**M. J. Berthet :**

Spécialement à M. J.-Y. Cavin. Il ne pense pas que l'on peut répondre ce soir à toutes les questions parce que, tout simplement, il va nous falloir digérer les réponses, et puis les étudier, les comprendre, les analyser et regarder les chiffres.

Il pense que, dans tous les groupes qui ont discuté et préparé la séance de ce soir, il était surtout question de savoir qu'est-ce que voulait dire ce renvoi, qu'est qu'on allait faire de ce renvoi.

Il fait d'ailleurs une remarque au Bureau qui n'a pas pris l'initiative de nous expliquer la procédure qu'il allait conduire ce soir. Donc là, il serait bien aussi que dans des cas comme ça, où l'on active des articles qui n'ont jamais été utilisés par le Conseil, que l'on puisse au moins, au niveau des chefs de groupe, être informé par le Bureau de la procédure exacte qu'il compte suivre.

Et dans ce cadre, il pense que si la Municipalité ne le fait pas, il faut que, nous, au moins une dizaine de conseillers, ce soir, demandions le report de la discussion pour le prochain Conseil.

**M. Ch. Currat :**

Pour donner juste suite à l'intervention de M. J.-Y. Cavin, pourquoi on a eu cette discussion assez tard au niveau de la Cofin et puis les délais. On était aussi pris par le fait que les groupes se réunissaient depuis le lundi. On a finalement eu peu de temps, mais il rappelle que dans l'ancienne procédure, les municipaux venaient systématiquement aux séances de la Cofin à une date qui était convenue bien avant. Et puis là, pour ce projet, il est allé seul en ad hoc comme représentant de la Cofin. Suite à la séance de l'ad hoc il donne un retour à la Cofin puis, on se retrouve en vacances. Après on refait notre séance et on décide pour simplifier de le faire par téléphone avec le Municipal pour alléger la procédure et faire comme on faisait avant, soit de faire venir les membres de la Municipalité en ad hoc puis en Cofin. On reposait alors souvent les mêmes questions. C'était un des buts du nouveau règlement du Conseil.

Il pense que pour un dossier de cette complexité, pour une prochaine fois, il se permettrait de faire comme avant, et qu'à la séance de la Cofin de base, on se réunirait avec le municipal et le chef de service. Et cela, 3 semaines avant.

Pour la plupart des préavis, effectivement, c'est mieux d'être maintenant représenté en ad hoc. Comme on l'a d'ailleurs vu pour les 3 autres projets de ce soir, c'est quand même bien pratique d'avoir juste les quelques lignes de la Cofin sur les finances dans le rapport de l'ad hoc.

Il pense que si on devait refaire ce dossier, tous ses collègues Cofin auraient donc aussi du entendre les explications détaillées et ce que le chef de service a dit. Il a voulu aussi essayer de gagner du temps par rapport à cela et économiser l'énergie de chacun.

Voilà, pour une prochaine fois avec un dossier de ce type, il conçoit que ce sera plus simple de le faire 3 semaines à l'avance, comme avant.

**Mme J. Potin :**

Elle plaide surtout pour les habitants du bourg de Grandvaux. Le système qui leur est proposé sera très cher et ils n'en ont pas les moyens. Vous voulez faire un chauffage à distance pour les bâtiments communaux, alors qu'on n'est même pas sûr que ces 14 propriétaires vont jouer le jeu.

Dans sa précédente intervention, elle demandait où sont les bâtiments adhérents par rapport à la problématique de l'isolation. On a des maisons qui sont toutes mitoyennes entre elles. Alors, si un par bonheur isole sa maison, il doit aussi isoler les murs intérieurs qui sont mitoyens avec le voisin de droite et le voisin de gauche, qui lui ne va faire cette isolation. C'est ça le problème aussi, il faut se mettre à la place des habitants du bourg et puis c'est toute la communauté qui va voter pour Grandvaux village.

Il faut en prendre conscience !

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Aucun habitant du bourg de Grandvaux n'est forcé de se raccorder. Donc, c'est une proposition librement consentie entre partenaires privés et la commune, entre un propriétaire privé et la commune, avec des coûts qui ont été, il croit, pour développer de façon très précise pour l'entier des

bâtiments avec un coût du kWh, avec un coût des travaux et d'envisager le nécessaire pour que le système fonctionne. Il n'y a rien d'obligatoire dans le raccordement. Donc, si les habitantes et les habitants du bourg de Grandvaux ne veulent pas se raccorder, la commune ne va rien y faire. Elle ne va dire maintenant « raccordez-vous » sinon cela va mal se passer. Ce n'est pas du tout l'objectif de ce projet et puis, ma foi, les lettres d'intention sont ce qu'elles sont, elles démontrent une intention. Donc, effectivement, ce n'est pas un contrat. Le jour il y aura des contrats, ce sera juridiquement beaucoup plus engageant. Aujourd'hui, on en est à un stade d'intention, parce qu'il fallait qu'on puisse dimensionner le chauffage comme ça été présenté dans le préavis, savoir le nombre de sondes exactement à poser et le type de la quantité de chaleur pour fournir pour le bourg de Grandvaux, c'est-à-dire, sur ces intentions qui ne sont que ce qu'elles sont des intentions.

On va, effectivement, si le Conseil accepte ce préavis, retourner auprès de tous ces gens pour confirmer avec des contrats et puis, la Municipalité prendra aussi contact avec toutes les personnes qui n'ont pas envoyé des lettres d'intention et fera une séance d'information pour dire « ok, le système est bien parti maintenant, est-ce que vous êtes sûrs que vous ne voulez vraiment pas vous raccorder ? ».

Et puis voilà, après, on ne peut pas faire plus de miracles que ça. On a écrit des courriers individuels et on a fait des séances d'information. On a écrit des courriers individuels avec des certificats énergétiques cantonaux des bâtiments pour chaque bâtiment. On a visité les caves. On sait ce qu'il y a, quelle est la consommation énergétique de chaque bâtiment. On a fait des propositions de travaux à l'intérieur. On sait quels sont les systèmes de chauffage à changer ou non. On sait quels sont les types de combustibles qui sont utilisés dans chaque bâtiment.

On a fait un travail assez important pour essayer que sociologiquement les gens acceptent le coût de cette transition énergétique qui est sur ce point-là très élevé et c'est évident que la transition énergétique facile et pas chère était déjà faite depuis longtemps.

Là, on parle d'un projet qui est difficile parce que c'est laborieux de changer de système de chauffage dans un village comme Grandvaux. La solution proposée ne passe pas facilement ici et auprès des gens, et là, on met le doigt sur le coût réel de la transition énergétique et il peut garantir que toutes les solutions renouvelables seront toujours plus chères que les solutions fossiles. Et il n'y a rien qui va dire là, il nous semble à la Municipalité, que le projet est le plus raisonnable en termes de risques, de coûts, et jusqu'où vont aller les prestations communales.

On a réfléchi à ce qu'on va mettre des pompes à chaleur à l'intérieur de chaque bâtiment. Il croit que cela a été demandé dans un des rapports. On a fait cette évaluation. On sait qu'il faut 2.7 Mio de plus sur ce projet pour installer toute ces pompes à chaleur, qui après, deviennent propriété de la commune et les frais d'entretien sont à la charge de la commune. Donc, on a décidé de retirer cette partie-là pour que les propriétaires restent propriétaires de la pompe à chaleur et responsables aussi de l'entretien parce qu'on sait que ça va être probablement l'enjeu le plus important. Il y a la question de l'obsolescence technologique. On sait que pour les pompes c'est ça. On a voulu retirer cet aspect-là de la commune pour que ce chauffage représente un risque effectivement minimum pour la commune. Maintenant, oui, on parle de planter 31 sondes géothermiques dans un village ultra serré avec des bâtiments patrimoniaux. Forcément qu'il va y avoir un ou deux endroits où il y aura des fissures. Il va se passer des trucs. On va peut-être tomber sur du caillou qui sera trop solide pour les sondes géothermiques. Ça fait partie de tous les risques qui peuvent être inhérents à un projet.

Aujourd'hui, c'est une étude qui a coûté CHF 350'000.-, à la louche, dont CHF 200'000.- ont été subventionné par l'Office fédéral de l'énergie. Il ne sait pas si on s'imagine que la Confédération a financé CHF 200'000.- pour une étude par la commune de Bourg-en-Lavaux. C'est hallucinant !

Et après, on demande une contre-expertise. Il ne comprend rien ! On a fait un projet hallucinant, on passe des heures à essayer de convaincre des gens. On fait des choses pointues le plus possible et on vient nous dire qu'il faut faire une contre-expertise et que les gens ne veulent pas se raccorder. Mais évidemment, que les gens ne veulent pas se raccorder parce que c'est cher, mais ça va de toute façon être cher. Donc, on peut les laisser dans leur jus, on peut les laisser se débrouiller, on peut les laisser, effectivement, continuer. Tous ceux qui voudront continuer à utiliser une chaudière à mazout pendant les 30 prochaines années, on ne va pas les convaincre avec ce projet-là, mais on ne va pas les convaincre

l'année prochaine, ni dans 2 ans, on va les convaincre dans 30 ans. On le voit avec les chauffages électriques qui sont interdits aujourd'hui. Il en est resté des chauffages électriques dans le village de Grandvaux, encore pendant un certain temps, parce qu'il y a eu telles exceptions, tels trucs, tels machins, telles raisons, tels propriétaires qui ne changeaient pas, etc.

On est dans un problème, il en est conscient et il est d'accord avec Mme J. Potin, qu'il y a un problème sociologique qui est lié à cela. Les habitants, aussi, du bourg de Grandvaux se posent beaucoup de questions sur la pertinence des chauffages.

Il sait aujourd'hui que si la commune ne fait pas le premier pas dans cette direction en disant : ok, on s'engage pour vous proposer une solution qui est la moins mauvaise de toutes les solutions de chauffage à distance qu'elle aurait à proposer, on va à continuer à se regarder. Et voilà, mais c'est une solution. C'est une possibilité de continuer à se regarder !

**Mme M. Janeiro :**

Ça fait à peu près une demi-heure qu'on est en train de débattre et particulièrement sur la forme. Et elle avoue qu'elle est un peu fatiguée de ça et elle pense à l'article qui va sortir dans Le Courrier jeudi, rédigé par M. Th. Cramatte. Qu'est-ce qui va ressortir en fait dans cet article de journal ? Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux s'écharpe sur la forme d'une votation. C'est dommage parce qu'on est devant un projet qui est pionnier, où certes il y a des manques de clarté, et elle appelle maintenant au renvoi de cette question pour que tout le monde puisse avoir toutes les informations nécessaires et pouvoir voter en son âme et conscience avec les informations dont il a besoin pour voter sur ce préavis-là. Mais, ce qui ressort en fait de cette discussion maintenant, elle a l'impression peut-être du débat qui a été souhaité par la Municipalité, c'est de dire est-ce que vous êtes pour ou contre le principe. Elle remercie Mme J. Potin d'avoir mis des arguments sociologiques.

Alors, elle entend très bien et elle va répondre d'une manière toute simple : certes le train coûte cher, mais s'il n'y a pas de rail, on ne peut pas mettre des trains et le train ne va nulle part en fait. Donc, ce qu'on vous propose aujourd'hui c'est de mettre des rails et de mettre ensuite des raccordements et puis par la suite des aiguillages. C'est un investissement que de toute façon les propriétaires devront faire. Et là elle va faire la politique officielle peut-être, mais un jour, il y aura un coût de la crise climatique et le coût sera beaucoup plus cher quand on votera dans 30 ans pour répondre à ces questions-là. Cet investissement-là, on le fait maintenant.

Elle plaide vraiment pour ce renvoi pour qu'on puisse toutes et tous ici avoir toutes les informations dont on a besoin. Donc, si on ne vote pas pour le renvoi, elle votera pour ce préavis.

**M. M. Cardinaux :**

Une question peut-être un peu moins technique, mais relativement importante pour le préavis. Sauf erreur, parce qu'il admet n'avoir pas lu en détail les 200 et quelques pages. Sauf erreur, il n'a rien lu sur les revêtements de sols des rues, vu que ce type de travaux implique un remplacement complet de ces revêtements. C'est là une occasion unique d'y réfléchir. Il aimerait savoir qu'est-ce qui est prévu ou est-ce que l'étude a été menée.

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Très bonne question. Oui, effectivement, on a prévu dans les coûts de remettre un revêtement disons standard en réfléchissant à l'évacuation centrale des eaux claires au niveau des chaussées. Peut-être quelques pavés pour réfléchir à l'aspect villageois, mais pas partout, parce qu'on sait que les pavés ça a aussi ses inconvénients, surtout en terme de bruit et de transports de transpalettes et tout ça.

Mais, pour répondre à la question, effectivement on pense, si ce préavis est accepté, revenir dans xxx mois une fois que cette phase est lancée avec un autre préavis pour le réaménagement de surface.

Il faut effectivement une étude d'aménagement de l'espace public, mais le coût du revêtement est déjà compris dans le prix du projet.

**M. S. Hope Weber :**

Notre rôle, ici, au Conseil communal, c'est de travailler pour le bien de toutes et tous, au service de notre population.

Un exemple : nous avons récemment voté, à une large majorité, un investissement de 8 millions de francs pour un immeuble d'habitation à la place de la Gare à Cully. Ce projet bénéficiera à une cinquantaine de personnes – en partie de nouveaux habitants – et générera des loyers, des recettes fiscales, donc un retour pour la commune.

Aujourd'hui, nous avons une opportunité de se prononcer de manière concrète pour investir dans une solution de chauffage à distance sans énergie fossile pour le bourg de Grandvaux.

Est-ce que ce n'est pas notre rôle, aussi, de valoriser nos villages et leurs habitants ? Des familles qui, pour certaines, paient des impôts ici à Grandvaux depuis longtemps, même depuis plusieurs générations ?

Le projet proposé représente un investissement d'environ 3 millions de francs, pour desservir dès le départ 14 bâtiments privés et 5 bâtiments communaux, soit environ, estimatif, une centaine d'habitants. Cela revient à environ CHF 157'000.- par bâtiment, ou 30'000 francs par habitant. Ce n'est pas négligeable, mais c'est un investissement visionnaire.

Le potentiel est encore plus grand : 47 bâtiments supplémentaires pourraient à terme se raccorder. Aujourd'hui, 25 % des propriétaires sont prêts à suivre. Les autres attendent peut-être simplement de voir si nous, autorités, osons amorcer ce virage.

Alors posons-nous la question : qu'est-ce qui nous retient ?

On entend parfois : « Attendons que la demande vienne du peuple ». Mais ce projet fonctionne comme les transports publics : c'est l'offre qui crée la demande. Quand on augmente la fréquence ou la desserte, la fréquentation suit.

Nous savons que la future loi sur l'énergie vaudoise poussera les propriétaires à se tourner vers des solutions renouvelables à chaque rénovation. Pourquoi ne pas leur proposer, dès maintenant, une solution clé en main performante ?

Un bâtiment raccordé à un chauffage renouvelable, ça coûte cher à faire, effectivement, mais le bâtiment prend de la valeur. Ce réseau, c'est donc un investissement pour le patrimoine communal et privé, mais aussi dans la qualité de vie et l'indépendance énergétique de la commune et de ses habitants.

Nous avons déjà lancé un projet à Cully avec un chauffage à distance utilisant l'eau du lac. Aujourd'hui, Grandvaux pourrait devenir le site pilote d'un réseau de CAD de 5e génération, intelligent, souple et durable.

L'expérience que nous tirerons – qu'elle soit positive ou difficile – sera précieuse pour penser l'avenir énergétique d'autres villages de notre commune : Villette, Aran, Chenaux, Riex, Epesses et bien sûr, Cully.

Donc, vous comprendrez qu'il soutient ce projet qu'on le vote maintenant ou qu'on le vote plus tard.

**M. B. Rufi :**

Comme ancien membre de la commission des finances, il est aussi un petit peu soucieux des investissements que nous avons réalisés, que nous avons à réaliser, que nous avons votés, et des conséquences sur la situation de l'endettement de la commune.

Aujourd'hui, on nous demande un investissement de plus de 3 Mio pour un nombre d'habitants et de bâtiments concernés relativement faibles. Dans ce projet, on parle de 14 bâtiments de citoyens intéressés, donc, on ne sait pas si c'est 14, y compris les 5 bâtiments communaux ou pas, mais dans ces 14 bâtiments, il n'y a aucun propriétaire qui s'est engagé contractuellement. Ça ne veut pas dire, parce qu'ils attendent simplement des informations complémentaires qu'ils vont s'engager, ça ne veut pas dire non plus que d'autres propriétaires vont s'engager.

Quand on entend le coût que représente l'isolation d'un bâtiment comme cela a été relevé par Mme J. Potin, qui a procédé à cette étude d'isolation de son bâtiment, ce sont des montants

extrêmement importants. Est-ce que ces propriétaires, qui sont intéressés, sont prêts à investir des montants de cette importance ? Il doute aussi quelque peu.

Les 5 bâtiments communaux, il faudra bien aussi les assainir. On n'a aucune information à cet effet et ceci va représenter de nouveau un investissement important.

On n'a pas une analyse de risques réels sur ce projet. Une analyse de risques au niveau de l'investissement, est-ce qu'on va tenir dans cet investissement qui est prévu à 3 Mio ? Concernant l'énergie qui va être fournie, est-ce qu'on garantit vraiment cette énergie, est-ce qu'elle sera réellement fournie telle quelle ?

Le coût d'assainissement des bâtiments communaux, déjà évoqué, c'est aussi un élément très important dont on ne connaît pas ni les tenants, ni les aboutissants, et pour tout ça, on n'a pas de réponse. Et ce n'est pas une réponse juste comme ça au moment de notre Conseil qui est suffisante. Ça nécessite une certaine réflexion !

Vous avez évoqué, M. le Municipal, que l'énergie renouvelable sera de plus en plus chère, mais on peut se poser la question quand même de l'évolution technologique qui fait que cette énergie renouvelable ne sera pas forcément toujours plus chère. Ça, il faut aussi en être conscient. Personne ne peut y répondre réellement aujourd'hui.

Donc, face à ces incertitudes et aux investissements importants que notre commune devra réaliser ces prochaines années, on pense notamment aux écoles, qui sera un montant extrêmement important.

Il est pour le renvoi de ce préavis. Voilà !

**M. J. Gygax :**

En tant que propriétaire avec un capital, au niveau du calcul, il voit comment ce capital peut être géré et le préavis ouvre finalement cette possibilité et cette opportunité d'investir. On peut le voir comme un coût, on peut le voir comme investissement. Il est allé aux séances d'information. Il a trouvé qu'il y avait un effort considérable qui avait été fait et il abonde par rapport à ce qui a été dit avant.

Il est prêt à le renvoyer, mais s'il n'est pas renvoyé, il va le voter parce que c'est un peu réducteur de dire, voilà, on doit payer, etc. Ces coûts sont nécessaires, tout le monde n'est pas prêt maintenant, mais il y a les options, les opportunités qui sont différentes et cela a été très bien expliqué. Donc, de ce point de vue-là, le propriétaire doit se positionner. Il fait fructifier un capital, il investit dans son bâtiment et évidemment, comme expliqué, une bonne partie du coût est pris en compte soit par le Canton d'ailleurs, et c'est aussi des opportunités de transformation qui sont partiellement prises en compte, en tout cas pour le projet.

Donc, voilà, on nous a donné des possibilités et, en tout cas, des options qui étaient tout-à-fait viables.

**M. J. Berthet :**

Une question. Il demande au Président s'il va faire voter le renvoi ou s'il va passer directement au vote ?

**Le Président :**

Il précise que cela va dépendre de la suite des discussions.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

S'il n'y a plus de question, la Municipalité maintient sa position comme elle l'a dit avant.

On vous propose de renvoyer ce préavis, selon l'art. 76 du règlement du Conseil communal.

**Le Président :**

Il lit l'article 76 :

Art. 76.-<sup>1</sup>Si la municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.

<sup>2</sup>Le renvoi de la votation ne peut avoir lieu qu'une fois pour la même affaire. Elle peut faire l'objet d'un deuxième renvoi sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue.

<sup>3</sup>A la séance suivante, la discussion est reprise.

Le Président clôt la discussion.

**En conclusions :**

**le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N°03/2025 de la Municipalité du 17 mars 2025 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

**Suite aux discussions et à la position de la Municipalité, selon l'art. 76, le vote du préavis 03/2025 est reporté au prochain conseil, soit le 23 juin 2025.**

<b>11. PRÉAVIS 04/2025 - CHEMIN DES COLOMBAIRES NOS 45, 47, 49 ET 53 À CULLY ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES</b>	<b>-</b>
---	----------

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc-commission des finances. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie Mme Annigna Gerig, rapportrice de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

**Mme A. Gerig:**

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 04/2025 tel que présenté.

La commission des finances l'accepte également.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote le préavis 04/2025 tel que **présenté**.

**Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N°04/2025 de la Municipalité du 24 mars 2025 ;

Où le rapport des Commissions ad hoc et finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

**à l'unanimité**

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 258'000.- hors taxes pour exécuter les travaux de réalisation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin des Colombaires ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

**12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Il n'y a pas de dépôt.

**13. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

Le Président donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaitent intervenir

**M. R. Baehler, ASCL :**

Le Conseil intercommunal de l'ASCL se déroulera le 7 mai 2025 à l'école de Grangeneuve, à Puidoux. Les sujets principaux traités seront les comptes et la gestion 2024.

Il est à noter que suite à la démission de Mme Eliane Fedrigo, qui était secrétaire depuis le début de l'ASCL, on a trouvé une nouvelle secrétaire en la personne de Mme Jennyfer Delaloye, de Riex, qui a repris les rênes le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**M. J. Joly, AIEJ :**

La séance du Comité intercommunal de l'AIEJ se tiendra le 8 mai 2025 à Cully.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

**14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il remercie pour l'acceptation des divers préavis. Et puis, il voudrait profiter de féliciter MM. Bertrand de Techtermann et Jean-Christophe Dunant pour leur élection et entrée au Conseil communal de Bourg-en-Lavaux. Il leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle tâche, quoique Jean-Christophe Dunant était déjà des nôtres, il est revenu.

Et puis, il remercie M. Stéphane Massy qui est maintenant à la commission des finances et M. Patrice Humbert qui ira à l'APOL. Merci à vous deux.

Et puis, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et se réjouit de partager l'apéritif avec vous.

**M. Raymond Bech, Municipal**

Il remercie très chaleureusement le Conseil d'avoir accepté à l'unanimité les 2 préavis qui ont été déposés par son dicastère. En tout cas, en ce qu'il le concerne, c'est la première et probablement la dernière fois, que 2 préavis sont acceptés à l'unanimité et même sans discussion. Il est bien conscient que cela va être certainement l'exception.

Alors, il n'a pas prévu de préavis pour les déchets prochainement, ce n'est pas pour ça qu'il dit ça, mais il croit que ça lui apparaît assez évident, et il se réjouit de pouvoir encore une fois reprendre la parole sur des préavis qui donneront lieu à des questions.

Il s'attendait à des questions aujourd'hui, donc ça lui a permis d'être un petit peu plus détendu.

Il n'a pas d'autres informations à donner.

Pour ceux qui auraient des questions qui viendraient après, évidemment, il sera à disposition lors de l'apéro.

**M. Jean-Yves Cavin, Municipal**

Par rapport au chauffage à distance de Grandvaux, il invite, vraiment et vivement, toutes et tous, à lui écrire, à l'appeler, à lui envoyer des e-mails, des courriers. Il y a 2 mois jusqu'à la prochaine séance. On

peut se voir tous les jours jusqu'à la prochaine séance, si c'est souhaité, pour qu'il essaye d'expliquer autant que possible les aspects techniques et financiers, et tout ce qu'il pourrait y répondre. Bref, on a du temps pour vraiment essayer de comprendre. Et puis, que la prochaine fois, les décisions de politique publique puissent être prises.

Le plan d'affectation communal-PACom et le plan directeur communal-PDCom ont été mis à l'enquête publique au cours du mois de février dernier. Il y a eu des séances d'informations, dont certains d'entre vous ont participé. La Municipalité a reçu 45 oppositions sur le PACom. Ce qui est conforme à ce qu'on attendait, donc on n'a pas été surpris, ni triste, par rapport à ce chiffre. Et nous avons commencé à organiser les séances de conciliation. On va les faire sur 6 demi-journées pour arriver au bout de ces séances et puis le travail avec la commission ad hoc permanente, nommée par le Bureau du Conseil, a déjà commencé aussi sur ces sujets et devrait se poursuivre probablement tout l'été.

Dernier point, plus léger, il rappelle que le 23 mai 2025 aura lieu la fête des voisins. Un douzaine de lieux sont déjà prévus par les habitantes et les habitants. N'hésitez pas à contacter l'administration communale si vous souhaitez organiser un endroit pour inviter vos voisins et on pourra vous donner un peu de vin et du mobilier si nécessaire pour aller dans la rue et faire la fête avec vos voisins.

Mais.., il ne reste qu'une table ! On a seulement du vin !

### **M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

Il n'a pas passé si facilement les préavis à l'époque comme M. R. Bech, ce soir.

Si vous souvenez du préavis de la terrasse du Major Davel, Cully, donc, chose promise, chose due, on va passer aux choses sérieuses maintenant. Il avait promis une raclette à ceux qui avaient dit oui, mais le temps ayant passé, il invite toutes et tous le 12 mai 2025, dès 17h00, à prendre un apéro raclette au Major Davel. C'est pour tout le monde.

Acclamations.

### **M. Jean-René Gaillard, Municipal**

Le martelage dans nos forêts aura lieu le 2 juillet 2025 le matin, rdv à 08h00 à la station Jubin, Forel. Un apéro et un repas suit. Les détails sont sur le site BEL.

Un tout ménage a été envoyé aux habitants de la commune pour la souscription des vins 2024 de la commune. Il y a une possibilité d'acheter les vins avec un petit rabais substantiel qui est limité dans le temps.

Et puis ce qu'il l'amène à faire la suite de la soirée avec l'apéro où l'on pourra découvrir notre nouveau Sauvignon, qui est sur les vignes d'Epesses, et qu'on a l'occasion de déguster ce soir. Il n'est pas en bouteille, mais il est tiré à la cuve. Il espère que vous lui ferez bon accueil.

### **Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale**

Nous avons conduit 2 enquêtes publiques. L'une pour l'aménagement du ch. de Courseboux et l'autre pour l'aménagement de la pl. de la Gare à Cully. Les préavis correspondant à ces 2 projets seront présentés au mois de juin 2025. Nous sommes en train de les préparer et d'organiser les séances de conciliation.

Par ailleurs, en décembre 2024, un montant a été voté pour procéder à un diagnostic sur l'Auberge du raisin. Ce diagnostic est en cours. On va faire le point demain après-midi sur ce qui reste à faire et puis malheureusement, il y a eu une nouvelle urgence entre-deux. Mais, tout ça, elle le mettra dans un rapport dès qu'on aura terminé le diagnostic et qu'on pourra évaluer la suite des opérations.

Pour le chantier, ouvert, pour la rénovation du bâtiment de la rue du Temple 1, à Cully. On a un petit peu de retard, mais un retard que l'on avait déjà planifié plus ou moins. Donc, on reste, pour le moment toujours dans le timing que nous avons fixé, afin que la bibliothèque puisse déménager pour l'été 2026.

**M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

Il a une brève communication pour dire que nous allons mettre la touche finale aux travaux de la sortie d'Epesses, côté Chexbres. Il ne reste plus qu'à poser le tapis final, soit le goudron. Pour ce faire, il faudra fermer la route de nouveau, quelques jours, au début d'août 2025. Les détails vont suivre. Il y aura, bien entendu, une information précise pour les habitantes et les habitants d'Epesses. Il rassure, ce sera beaucoup moins long que lors de la phase principale des travaux. Et surtout, nous allons faire d'une pierre plusieurs coups, étant donné que nous allons profiter de l'occasion pour remplacer l'éclairage public à Epesses et à Riex sur la route de la Corniche, parce que pour dépendre et rependre tous les nouveaux luminaires, il faut mettre une nacelle au milieu de la route. Ce qui sera plus facile, s'il n'y a pas beaucoup de circulation.

Donc, des informations plus détaillées suivront bientôt. On a reçu aujourd'hui l'autorisation du Canton pour mettre la touche finale à ces travaux.

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

La discussion est ouverte.

**M. P. Vionnet :**

Juste une question liée à la sécurité. Dans les hauts de Grandvaux, ça se densifie comme vous le remarquez et, récemment, une cinquantaine de voisins, des hauts de Grandvaux, Prahis, Genevrey, Jamere, etc, ont envoyé à la Municipalité une demande pour mettre des zones à 30 km/h voire 20 km/h. Pourquoi, parce qu'effectivement, il y a de plus en plus des voitures électriques ou hybrides, qui sont un peu plus nerveuses qu'avant, et on a très peu de trottoir.

Donc la question de ses voisins est : y a-t-il une solution à court terme ?

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Alors, il ne sait pas quelle est la durée du court terme. Il se trouve qu'on vous a présenté un plan de mobilité et une des mesures était de passer en zone 30 km/h toutes les routes résidentielles de l'ex-commune de Grandvaux et de l'ex-commune de Villette. Alors, le dossier est en cours de finalisation pour qu'on puisse le déposer à la DGMR, en espérant qu'elle l'accepte pour un quartier comme ça. Il n'y a relativement peu de risque qu'elle ne l'accepte pas, parce que ce ne sont pas des routes en traversées de localités, et dans lesquelles, il y a peu de trafic. C'est une intention de longue date de la Municipalité, qu'on a concrétisée tout soudain.

Maintenant, il ne peut pas dire quand, mais la dernière fois qu'il en a discuté avec le chef du service, c'était pour parler du prix des totems que l'on met à l'entrée des zones 30 km/h pour indiquer justement que c'est une zone 30 km/h.

Et puis parallèlement, nous avons aussi finalisé, ce n'est juste pas encore déposé, mais ce sera tout soudain le cas, c'est la demande pour faire une zone de rencontre, donc une zone 20 km/h dans la rue de la Gare de Grandvaux, où là c'est encore plus compliqué, étant donné qu'il y a beaucoup d'élèves qui viennent le matin, et puis c'est quand même assez étroit. C'était un petit peu plus compliqué parce qu'il fallait l'accord des CFF à qui appartient la rue, c'est bizarre, mais c'est comme ça, mais là-aussi, le dossier est en phase d'être déposé. On ne sait pas encore ce que va répondre la DGMR, mais là-aussi, ça l'étonnerait beaucoup qu'elle ne soit pas d'accord pour cette mesure qui est justifiée.

Et puis, ça fait partie d'une stratégie de longue date de la Municipalité de pacifier le trafic dans tous les quartiers résidentiels de la commune.

**M. Ch. H. Duboux :**

Il a été approché par 2 de nos concitoyens qui lui ont fait part de leurs remarques et questions en lui demandant les transmettre, à priori, à la Municipalité.

C'est une demande qui est un peu récurrente, parce qu'il l'a déjà eue à d'autres moments. Donc, ça serait bien de faire figurer sur le site de la commune un organigramme nominatif avec les numéros de téléphones pour les principaux collaborateurs, parce qu'ils se sont fait balader et, expérience faite, il s'est aussi fait lui-même une fois balader 3 fois avec des intervenants différents avant d'arriver à la bonne personne. Alors, il serait opportun et souhaitable de mettre les principaux collaborateurs, ceux qui sont appelés à répondre au public, sur le site de la commune. Ça serait en tout cas apprécié par un bon nombre de nos citoyens.

Deuxième chose, alors un problème qu'il ignorait totalement, mais il en fait part, si on peut appeler ça un problème. L'accès au sommet du clocher de Cully a été déclaré dangereux, il y a de ça 2 ans, par des responsables des bâtiments de notre commune, pour y aller placer un drapeau. Alors, ils me disent, 2 ans, c'est bien, c'est un peu long. Qu'est-ce qu'on attend pour remédier à la situation afin qu'on puisse mettre des drapeaux, notamment, le 1<sup>er</sup> août, le 24 janvier, le 14 avril et il en passe.

Troisième point, qu'il ignorait, les bus scolaires. On m'a informé que certains des conducteurs, pas tous, de ces bus scolaires ne respectaient pas tout à fait les règles de bonnes conduites et roulaient parfois trop vite et un autre a fait, à 2 reprises, des queues de poisson à la personne en question, qui lui a fait part de ses doléances.

Voilà, il vous laisse prendre note et y donner la suite qui convient.

**M. M. Cardinaux :**

Il repose la question qu'il a posée au dernier Conseil. Il aimerait avoir quelques nouvelles de l'avancement du remplacement, non pas des collectifs, mais des collecteurs à la route de Crétaç, parce que là, il a l'impression que c'est vraiment au point mort.

**M. R. Bech, Municipal :**

On n'est pas au point mort, mais c'est suspendu. Il explique cette différence. Les travaux reprendront à fin septembre-octobre. Pourquoi ? Pour une raison principale et aussi importante. Tout d'abord, nous attendons le rapport d'un mandataire expert spécialisé que les CFF ont exigé, de nous, pour valider la solution que nous avons proposée pour sécuriser le pont ferroviaire sur lequel les canalisations vont être faites. Alors, nous attendons ce rapport. Ce rapport va devoir encore être validé par les CFF. Donc, ça ne va peut-être pas prendre 3 mois, peut-être pas, mais on ne peut pas dire exactement quand.

Deuxième élément qui fait qu'on reporte après l'été, parce que c'est d'avoir des travaux qui peuvent entraîner des nuisances pour l'hôtel-restaurant qui est situé à côté et nous voulons éviter ces nuisances pendant la haute saison.

**Mme N. Pfeiffer :**

Elle donne des nouvelles de la commission culturelle. Le spectacle du 10 mai 2025 « Bergamote-Echec et veuf » avec Claude-Inga Barbey et Patrick Lapp, est complet. Elle croit qu'il reste 2 places à la caisse, donc il ne faut pas vous battre pour y venir.

Et puis le spectacle, le 5 juillet 2025, la Route lyrique du Dr. Miracle, elle croit que c'est complet aussi. Et là, elle doit s'excuser un peu parce qu'on a été victime de notre succès et l'opéra attire beaucoup de monde, il a tardé à ouvrir la billetterie et quand il a ouvert la billetterie, elle a été prise d'assaut. Donc, c'est vrai, elle pourrait anticiper là-dessus en exigeant un certain nombre de places pour les habitants de Bourg-en-Lavaux. On l'avait prévu pendant le Covid, et puis là, on ne l'a pas fait. On aurait dû le faire. C'est une erreur de sa part.

Et puis, on prépare en novembre un dimanche après-midi pour les enfants et leur famille avec un film pour toute la famille et un petit goûter.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Un petit rappel :

Le Président demande aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres des commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Et un autre rappel, il y a certaines conseillères et certains conseillers qui n'ont pas encore reçu leurs cadeaux offerts par la Commune, soit le « Dictionnaire passionné de Lavaux », un pins et un joli petit sac. Donc, si vous n'avez pas encore reçu ce cadeau, veuillez passer vers le Président.

Le Président clôt l'assemblée à 21h50.

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Loïc Desfayes

Catherine Fonjallaz

Cully, 17.06.2025